

La firme plurinationale et l'État-nation - I

François-Albert Angers

Volume 46, numéro 4, janvier–mars 1971

La firme plurinationale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003990ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003990ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Angers, F.-A. (1971). La firme plurinationale et l'État-nation - I. *L'Actualité économique*, 46(4), 726–733. <https://doi.org/10.7202/1003990ar>

La firme plurinationale et l'État-nation-I

C'est sur le plan de l'analyse fondamentale, et non des aspects politiques concrets, que je veux aborder ici cette question. Car il m'apparaît qu'on ne se rend pas encore assez bien compte, chez les économistes, la plupart pétris par la formation classique, que le problème posé à l'économie dans les termes de ce symposium exige une révision de l'approche fondamentale des questions économiques. Autrement, la question est discutée en des termes qui ne correspondent en rien, analytiquement parlant ou en théorie pure, à la nature du problème. Seule la révision des fondements mêmes qu'a choisie l'analyse économique traditionnelle peut rendre l'analyse nécessaire adéquate au problème et à sa réalité.

L'analyse économique traditionnelle, en effet, est assise sur l'homme individuel rationalisé d'abord en un type d'*homo oeconomicus*. Le type initial, aujourd'hui assez déconsidéré, a ensuite été rendu plus complexe, pour le rapprocher de la réalité, mais cela n'empêche que nous travaillons toujours sur un *homo oeconomicus* implicite. Certaines des motivations propres à l'homme réel restent aussi taboues à l'économiste comme incompatibles avec la « théorie pure ». Celles que dissimule le mot État-nation, dans le titre de ce symposium, sont du nombre.

Dans la théorie classique fondamentale, il n'y a pas de nation, mais seulement l'homme personnifiant l'humanité. La vision-approche de l'économie classique est donc celle d'une société d'hommes non définis en termes d'espaces, dont l'intérêt est conçu comme totalement indifférent aux « paysages ». Les choix impliqués ne portent alors qu'entre des biens échangés sur des marchés ou distribués par un État atypique ; non pas sur l'inscription de l'activité

dans un espace choisi et préféré, et en fonction d'un État typifié, d'un État-nation.

C'est donc dans la forme d'un cas particulier, non vraiment intégré à une vision qui lui soit propre, qu'est abordé le problème non pas même du national, mais de l'international. Fondamentalement, la théorie est construite en fonction d'un seul espace, d'un espace unique non identifié, à l'intérieur duquel sont situés et analysés des relations ou des actes dits économiques, en tant que distingués des actes ou des relations politiques, sociales, etc. Pour fixer un cadre plus concret aux questions en fonction de l'univers qui est le plus familier aux hommes — et qui est un univers national — on posera, au départ, la condition de l'espace isolé, qui réduit alors l'espace national à l'état d'espace unique. Après coup, on introduit, pour aborder l'international, l'idée des relations entre des espaces ainsi définis, mais en projetant à la dimension de l'ensemble de ces espaces le modèle dégagé de l'analyse de l'espace isolé. Ce qui équivaut au concret à porter l'analyse au plan d'un espace unique à l'échelle de toute l'humanité. Tout naturellement alors, les optimums appellent la suppression des frontières.

L'avènement de la firme plurinationale a embrouillé considérablement la simplicité de ce schéma, car l'économie devient alors elle-même celle d'un espace international non seulement en termes de relations entre des unités situées chacune dans un espace national, mais bien par l'enjambement des frontières par les unités elles-mêmes. La prise de conscience la plus aiguë de ce problème a été exprimée par François Perroux, dans son effort pour définir l'espace proprement économique ; dont l'insistance d'ailleurs plus générale à laquelle il en vint sur la non-coïncidence de ce qui pourrait s'appeler l'espace économique homogène avec les frontières des États existants. Mais les voies de la prise en considération de l'espace national comme facteur économique avaient été ouvertes bien antérieurement par List, Ohlin et Manoiesco notamment. Toutefois leurs interventions, qui ont fait réfléchir sur les aspects politiques des mécanismes économiques, n'ont pas provoqué la réaction nécessaire quant à l'approche économique fondamentale traditionnelle, en fonction de laquelle elles continuaient plus ou moins de se situer.

C'est que dans la mesure où les pouvoirs, à la seule exception près des influences de quelques grands cartels internationaux,

n'étaient pas influencés par les aspects internationaux de l'économie, les relations proprement économiques restaient de l'ordre des actions individuelles inscrites dans des cadres nationaux. Les problèmes économiques soulevés par ces frontières pouvaient encore alors s'exprimer en termes d'interventions purement politiques, extérieures au phénomène économique et dont on pouvait mesurer les conséquences économiques d'après des schémas de concurrence pure et parfaite agissant dans un espace isolé. C'est le schéma de concurrence pure et parfaite comme norme absolue de l'optimum économique que des auteurs comme List, Ohlin et Manoiesco remettaient en cause, par rapport aux échanges internationaux, puis interrégionaux, dans leurs conséquences sur le développement. Leurs conclusions militaient, dans l'intérêt national, pour la reconnaissance par les économistes d'autres facteurs de décision que ceux de la pure économie, et par suite sur la nécessité de diriger les flux concurrentiels en considérant chaque espace national comme une entité dont les intérêts pouvaient être différents de ceux de l'ensemble des espaces non identifiés et considérés comme indivisibles.

Avec la firme plurinationale, le problème se complique d'un conflit de pouvoirs entre des gouvernements de peuples et des gouvernements de firmes souvent plus puissants que les premiers. La soumission de l'esprit et des politiques au schéma classique de l'analyse économique, qui concourait autrefois à faire accepter aux gouvernements — avec bien peu de succès, il faut le dire — par la division internationale du travail et la mobilité des facteurs, les conséquences du dépeuplement de certains espaces nationaux au nom d'une prospérité générale plus grande de l'ensemble mondial, cette soumission, dis-je, forcerait aujourd'hui les gouvernements à abandonner une partie de leurs pouvoirs aux firmes plurinationales. Et naturellement, c'est en s'appuyant sur ce schéma classique que beaucoup d'économistes tendent à prendre le parti des firmes contre les gouvernements lorsqu'il s'agit d'envisager des politiques limitatives de ces pouvoirs d'entrée ou d'aménagement qu'exercent les firmes plurinationales.

Tout le malaise vient en réalité de la mauvaise approche du problème qui résulte de raisonnements basés sur le schéma de base classique. Dans celui-ci, on a bel et bien défini un intérêt économique qui ne s'exprime qu'en termes de coût et de rendement. Mais

cette apparence de rigueur n'empêche pas que la notion de rendement soit reliée, par les besoins, à une norme de satisfaction. En définitive, c'est l'optimum de satisfaction illustré qui justifie la transposition du mécanisme concurrentiel d'analyse au niveau des politiques. Et c'est dans la mesure où les présupposés du schéma classique ont paru trop éloignés du réel que la concurrence pure et parfaite a été contestée comme schéma capable de rendre parfaitement les éléments d'une théorie pure de l'économie et de servir de base à la définition des politiques. Le raisonnement « purement économique » n'exclut donc pas les considérations dites d'ordre politique, etc. Il les retient en assumant les besoins humains selon ce qu'ils sont dans toute leur dimension. Par les besoins, la théorie économique admet expressément au contraire qu'elle se soumet d'abord à tous les impératifs de l'homme, l'utilité des choses signifiant ce que chaque individu veut bien lui trouver de correspondance à ses besoins. Ainsi fondés, les mécanismes pourront ensuite être considérés pour ce qu'ils sont.

Or, à travers le schéma classique situé dans un espace isolé, on ne se trouve à considérer que les aspects proprement individuels des besoins ou de la demande. Les gouvernements existant pour assurer le bien commun de ces individus, peuvent facilement alors être envisagés comme étant en marge de cette demande ou n'existant que pour elle. Aussi bien, le schéma d'analyse basé sur l'espace isolé n'est-il pas transférable au plan général d'un ensemble d'espaces, car alors surgissent de nouveaux besoins d'ordre collectifs, dits nationaux, qui font partie des services que telle collectivité demande à l'État en tant qu'État spécifié et à l'encontre de tout autre État. Pour construire une théorie complète de l'économie pure, ces besoins doivent être intégrés dans la fonction de la demande, avec leur ordre de priorité, compte tenu de leur coût ; ils constituent des satisfactions escomptées et qui devront elles aussi être optimisées. L'État d'espace isolé, comme présupposé d'une théorie pure, ne peut donc être qu'une étape du raisonnement.

En somme, l'approche classique était individualiste et micro-analytique. Elle a bâti la théorie à partir de l'individu en temps que sujet de besoins d'ordre immédiatement individuels et qu'agent d'initiative pour la création des firmes nécessaires à la satisfaction de ces besoins. Mais c'est une réalité non moins certaine que des

besoins collectifs identifiés par groupes, dont l'expression se retrouve dans le cadre de l'État-nation, lequel existe pour en assurer la satisfaction. Une théorie économique complète exige donc aussi une approche macroéconomique qui, en laissant tomber le présupposé de l'espace isolé, se trouve face à un espace réel divisé en espaces identifiés par les diverses catégories de besoins collectifs inconciliables. Les frontières de ces espaces et le pouvoir d'intervention qu'elles assurent font alors partie intégrante du postulat fondamental de l'intérêt de l'*homo oeconomicus* en fonction duquel se déterminent les considérations de coût et de rendement.

Contester cela au nom de la pureté de la théorie constituerait l'équivalent de nier qu'il puisse y avoir telle chose qu'une théorie pure de l'économie parce que l'objectif proprement économique accepté au départ s'exprime en termes d'optimums de satisfaction eux-mêmes dépendant de besoins humains d'inspiration irréductible ou « purement économique ». La caractéristique économique du besoin ne se définit que par l'absence de gratuité, par l'obligation des moyens à prendre dans un contexte de rareté ; nullement par leur caractéristique propre d'être d'inspiration matérielle, culturelle ou politique. Ce ne peut être que par inadvertance, en fonction d'une fausse perspective dans l'approche initiale, qu'on a pu contester la validité théorique d'une prise en considération des besoins collectifs à réaliser par la nation-État.

L'avènement de la firme plurinationale n'a fait que mettre en lumière plus vive un fait que les économistes refusaient d'apercevoir n'en étant pas saisis d'une manière suffisamment concrète, vu que la firme classique n'avait pas besoin d'être envisagée dans une optique vraiment inter-spatiale, mais seulement comme ayant un réseau de relations inter-spatiales à partir d'une base close. Comme je l'exprimais dans une communication au colloque du Centre universitaire d'Études des Communautés européennes en 1966, la firme plurinationale, parce qu'enjambant plusieurs espaces types, nous oblige à tenir compte dans l'analyse d'un intérêt de chaque espace (l'intérêt canadien par exemple, pour le Canada) et de trancher entre la tendance qui voudrait que l'intérêt d'un espace donné ne se définisse qu'en fonction des optimums calculés pour le grand espace non différencié, ou, au contraire, d'optimums relatifs à chaque espace différencié se coordonnant avec les autres espaces au

lieu de viser à une intégration du tout pour la réduction à l'unité. L'intérêt canadien, avais-je alors demandé, est-ce d'accepter les règles du jeu d'une économie qui ne s'envisagerait que comme mondiale ; ou est-ce au contraire de vouloir un certain Canada à définir et dont la définition conditionnera l'attitude dans les jeux de l'économie mondiale ?

Dans l'état des esprits d'alors, ce n'est pas sans provoquer un certain choc de scandale aux yeux des « purs » que j'ai proposé qu'aucune théorie économique des relations internationales ne pourra suffire à rendre compte valablement des problèmes et des équilibres réels si elle n'a pas réussi une intégration de la notion d'intérêt national comme variable nécessaire du modèle. Le postulat de l'intérêt national doit en constituer la base, avec et en plus de l'intérêt individuel qui sert de postulat de base aux analyses micro-économiques. Il suppose que dans chaque espace considéré, les décisions prises par rapport aux relations avec les espaces voisins sont affectées d'un coefficient de préférence pour la catégorie des biens ou services que couvre la notion d'intérêt national (le plein emploi à l'intérieur du territoire considéré, par exemple, plutôt que l'émigration par la mobilité des facteurs, ou encore les exigences de la balance des paiements nationale qui s'opposeront possiblement à une répartition continentalisée des commandes selon la seule optique du coût minimal brut, etc.). Exactement d'ailleurs comme dans l'analyse microéconomique, l'intérêt individuel met à la base de tout ce mécanisme économique un coefficient de préférence qui autorise chacun à discuter son avantage maximal sans préoccupations pour l'autre.

Notons bien que cela n'exclut nullement la vision classique des relations internationales, qui devient tout simplement un cas particulier dans une théorie plus complète : le cas de l'identification de l'intérêt national avec les optimums du schéma classique. Le Canada constitue un bon exemple de cette possibilité, puisque dans sa position ambiguë c'est au nom de l'intérêt canadien que sont souvent soutenues les diverses thèses en présence relativement à plus ou moins de libéralisme dans nos relations internationales et dans nos attitudes envers les firmes plurinationales. Dans le débat ainsi engagé, apparaissent certains des critères qui peuvent conditionner une théorie renouvelée, notamment par la liaison qui est faite entre

les firmes à capital extérieur et les exigences d'une politique nationale de développement, la conformité de l'action des centres de décision avec les objectifs de la politique économique nationale, etc.

Par rapport à la théorie microéconomique fondamentale, l'entrepreneur national y serait considéré comme intégré à une communauté où il élabore ses décisions, toujours en fonction de son seul intérêt personnel, mais selon les deux branches des avantages purement personnels et d'autres avantages communautaires qu'il veut voir garantis par le truchement de son État-nation, à l'encontre des influences étrangères contrariantes. D'où la nécessité de soumettre les influences étrangères admises à concurrencer l'entrepreneur national à des règles qui les obligent au respect de la même optique, qui ne saurait leur être naturelle.

Ainsi posé, le problème de la firme plurinationale apparaît, non plus par accident et selon les circonstances seulement, mais fondamentalement, théoriquement, dans la perspective des orientations différentes que celle-ci peut imprimer au développement, selon la localisation des centres de décision et des pôles de croissance, sur le plan purement économique, quant à leur harmonisation avec l'intérêt national ; ou, d'une façon plus générale, dans la perspective de la plus ou moins grande conformité de ces diverses orientations du développement, d'un pays ou d'une région, avec les véritables intérêts économiques de cette région, de l'espace économique qu'elle constitue ou de celui dont elle n'est qu'une partie, avec les intérêts nationaux et politiques, divergents ou convergents, qui s'affrontent dans ces différents espaces selon les divisions politiques territoriales.

Invoquer contre les conclusions d'une telle théorie, si elle ne ratifie pas celles du schéma classique, des coûts plus élevés et des utilités moindres, c'est ne prendre qu'une vue partielle des besoins humains et privilégier certains d'entre eux sans s'être donné la peine de faire entrer les autres dans le schéma, de sorte qu'on puisse les considérer à leur valeur dans un système de courbes d'indifférence et de coûts équivalents. C'est donc tout simplement tirer des conclusions sur un modèle trop simplifié.

Le fait qu'il soit plus difficile d'apprécier la véritable existence de tels besoins collectifs parce qu'ils ne peuvent justement s'exprimer que collectivement n'en supprime pas la réalité. Le plan international n'est sans doute pas le seul plan où de tels problèmes

se posent ; mais c'est le seul où les jeux posent celui d'un conflit de pouvoir entre des autorités non arbitrées par un pouvoir supérieur souverain. C'est pourquoi la théorie économique elle-même ne peut faire abstraction de ce facteur comme dans le cas des événements se déroulant à l'intérieur d'un cadre où l'action des pouvoirs publics peut être envisagée comme extérieure au mécanisme fondamental. D'ailleurs, cela touche un des présupposés même de fonctionnement de la société où s'inscrit le schéma classique de l'analyse économique ; un cadre juridique qui garantit le respect de la propriété, des contrats, etc. Il est clair que l'intervention de la firme plurinationale en modifie considérablement les données et qu'il faille les redéfinir pour pouvoir élaborer ensuite une théorie convenable des relations économiques.

Mais la notion d'intérêt national va plus loin que celle des biens sociaux non rentables dont on admet de plus en plus qu'ils doivent être imposés en quelque sorte par l'État à l'encontre de l'avantage économique traditionnel défini par le seul marché. Aucun arbitre ne pourra jamais mieux représenter l'intérêt national que l'État-nation lui-même, de sorte qu'il devra servir de fondement dans l'élaboration d'une théorie économique internationale même dans le cadre d'un pouvoir mondial, de la même façon que l'intérêt de l'homme individuel constitue le fondement de la théorie microéconomique de l'activité économique générale même avec la présence de l'État.

François-Albert ANGERS,
*professeur à l'École des Hautes Études
commerciales (Montréal)*